

Date: Thu, 26 Aug 2004 08:29:34 +0200

De: "MAINGUET,Jean-Francois" <jean-francois.mainguet@gfo.atmel.com>

À: "biometrie@yahooogroupes.fr" <biometrie@yahooogroupes.fr>

Répondre à: biometrie@yahooogroupes.fr

Objet: RE: [biometrie] licence américaine mon oeil ????

Bonjour,

Vous devez probablement parler du brevet relatif à l'invention de John Daugman.

Le site de John Daugman:

<http://www.cl.cam.ac.uk/users/jgd1000/>

Le brevet en question est détenu par la société Iridian

<http://www.iridiantechologies.com/index.php>

(qui s'appelait avant Sensar puis Iriscan), qui a déjà largement licencié sa technologie (LG, OKI, Panasonic, Securimetrics). Ce n'est pas la seule et unique technique, il existe quelques concurrents (Iritech, Senex, Evermedia).

La norme ANSI US "INCITS 379-2004, Information technology - Iris Image Interchange Format" développée par le groupe M1 et qu'on peut acheter (ce sont les USA...) à

<http://www.techstreet.com/incitsgate.tmpl>

contient une bonne partie de ce brevet.

Vous trouverez ici la réponse officielle d'Iridian, qui répondra à vos interrogations:

http://www.incits.org/tc_home/mlhtm/docs/m1030319.pdf

Mais de toutes manières, ce brevet va bientôt "tomber" dans le domaine public (durée de vie d'un brevet: 20 ans).

De plus, cette norme US arrive au niveau ISO international

<http://www.jtcl.org/sc37/>

(JTC1/SC37) et va probablement passer sans modifications majeures, ce qui fait que l'on aura une norme internationale, et il paraît évident qu'un organisme qui demandera l'installation d'un système de reconnaissance à iris exigera d'être conforme aux normes existantes.

Il y a donc peu de raisons valables de penser que cette technologie sera écartée pour cette raison.

Cela dit, cette histoire de brevet existe effectivement, et le manque d'information fiable laisse la porte ouverte à toutes les spéculations. De plus, l'Europe est peu/pas engagée dans le développement de tels systèmes, alors les compagnies européennes auront tendance plutôt à promouvoir les technologies "locales", à savoir l'empreinte digitale essentiellement.

Je vous conseille la lecture du rapport de l'assemblée nationale rédigé par Christian Cabal sur la biométrie (autant que nos impôts soient utiles!):

<http://www.assemblee-nat.fr/12/rap-oecst/i0938.asp>

qui répondra aussi à de nombreuses autres questions posées sur cette liste.

Cordialement,

Jean-François Mainguet

Atmel

> -----Message d'origine-----

> De: philbleu2003 [SMTP:blot.philippe@freesbee.fr]

> Date: mardi 24 août 2004 23:08

> À: biometrie@yahooogroupes.fr

> Objet: [biometrie] licence américaine mon oeil ????

>

>

>

> Bonsoir,

>

> Je suis en train de travailler sur un petit rapport alliant la
> sécurité et la biométrie.
> J'ai lu sur une page web (laquelle malheureusement je ne sait plus)
> qu'une ou des sociétés américaine(s) avai(ent) déposée(s) un brevet
> ou une licence à propos de la reconnaissance rétinienne ou de l'iris
> et qu'en conséquence l'europe abandonnait ce type de procéder de
> reconnaissance biométrique.
>
> Quelqu'un pourrait-il m'indiquer si cette information est exacte et
> dans l'affirmative m'indiquer des liens intéressant sur ce sujet.
>
> Je vous remercie pour vos contributions.
>
>
>
> Liste de discussion associée au site <http://biometrie.online.fr>
> Pour envoyer un message aux membres : biometrie@yahoogroupes.fr
> Pour se désabonner : biometrie-unsubscribe@yahoogroupes.fr
> Propriétaire de la liste : biometrie-owner@yahoogroupes.fr
> URL du groupe de discussion : <http://fr.groups.yahoo.com/group/biometrie>
>
> Liens Yahoo! Groupes
>
>
>
>

Liste de discussion associée au site <http://biometrie.online.fr>
Pour envoyer un message aux membres : biometrie@yahoogroupes.fr
Pour se désabonner : biometrie-unsubscribe@yahoogroupes.fr
Propriétaire de la liste : biometrie-owner@yahoogroupes.fr
URL du groupe de discussion : <http://fr.groups.yahoo.com/group/biometrie>

Liens Yahoo! Groupes

<*> Pour consulter votre groupe en ligne, accédez à :
<http://fr.groups.yahoo.com/group/biometrie/>

<*> Pour vous désinscrire de ce groupe, envoyez un mail à :
biometrie-desabonnement@yahoogroupes.fr

<*> L'utilisation de Yahoo! Groupes est soumise à l'acceptation des :
<http://fr.docs.yahoo.com/info/utos.html>